

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La cour administrative d'appel de Marseille, juge d'appel des trois tribunaux administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille, Nice et Toulon) ainsi que des tribunaux administratifs de Montpellier, de Nîmes et de Bastia, continue, depuis deux années consécutives, à connaître une croissance d'activité soutenue. En 2019, cette croissance a, de surcroît, été alimentée par le transfert des contentieux des pensions militaires d'invalidité, à la suite de la suppression des cours régionales des pensions d'Aix-en-Provence, de Montpellier, de Nîmes et de Bastia.

La juridiction marseillaise fait toujours face à cet accroissement en améliorant encore le nombre des affaires jugées et confirme ainsi la baisse tendancielle de ses délais de jugement qui s'établissent, en moyenne prévisible, à peine à plus de 10 mois. Grâce à l'engagement de ses membres, cet effort sera poursuivi jusqu'à la création de la cour administrative d'appel de Toulouse, désormais annoncée officiellement, qui, en reconfigurant son ressort, modifiera l'étiage de son activité.

Laurence HEMLINGER

5 803

affaires enregistrées
+ 4,9 %
par rapport à 2018

5 749

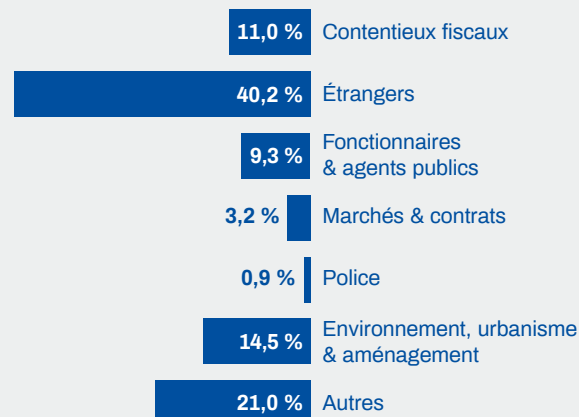
affaires jugées
+ 1,1 %
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

10 mois et 13 jours

- 44,7 % entre 2009 et 2019

Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

